A SUIVRE...

BULLETIN DE LA SECTION VAUDOISE DE PATRIMOINE SUISSE

Patrimoine suisse
Section vaudoise

Numéro 80
Avril 2020

Parution:
3 fois par an

Béatrice Lovis
Présidente de la section vaudoise de Patrimoine suisse

Notre association a connu en 2019 une fin d'année difficile. Elle a eu la grande tristesse de perdre en décembre l'un de ses anciens membres, André Rouyer, qui a longtemps œuvré au sein de la Commission technique, ainsi que son vice-président, Denis de Techtermann, emporté si rapidement par la maladie. Le vendredi 3 janvier 2020, un très bel hommage a été rendu à notre cher ancien président devant de nombreux amis et collègues. En raison de ces circonstances particulières, il n'a pas été possible de faire paraître le «A Suivre» de février.

En septembre 2019, le comité lançait pour la première fois un appel aux dons auprès de ses membres, étant donné la situation financière relativement fragile de notre section. Ne bénéficiant d'aucune subvention étatique, cette dernière ne peut en effet compter que sur ses cotisations, le rendement (irrégulier) des titres légués par André Coigny-de Palézieux et quelques loyers. Le comité remercie infiniment ses membres d'avoir répondu si nombreux présents: plus de 13'000 francs de dons ont pu être ainsi récoltés. L'augmentation de la cotisation de Fr 60.- à Fr 70.- aidera la section à trouver un équilibre budgétaire sur le long terme. Un legs exceptionnel reçu l'an passé permettra aussi d'envisager l'avenir un peu plus sereinement, même si la crise que traverse l'Europe depuis le mois de mars nous affectera sans aucun doute.

Notre Assemblée générale se tiendra le samedi 5 septembre à Genolier; nous décernerons à cette occasion notre Distinction vaudoise du patrimoine 2020 à la Fondation du Bois de Chênes, dans l'espoir que la pandémie qui secoue aujourd'hui le monde entier sera maîtrisée à cette date. La crise sanitaire a déjà affecté plusieurs événements liés au patrimoine qui auraient dû avoir lieu en avril (Festival Écrans urbains, Journées européennes des métiers d'art, etc.). Certains seront reportés: suivez-nous sur Facebook pour vous tenir au courant. Le Clou rouge reprend sa route cette année – les premiers arrêts prévus seront reportés– et s'arrêtera sur sol vaudois les 22 août et 19 septembre à Lavaux et Romainmôtier. N'oubliez pas de réserver votre visite !

Béatrice Lovis

IMPRESSUM

Responsable de rédaction:
Béatrice Lovis, 1008 Prilly

Conception et mise en pages:
Optiproduction Conseil: Bernard Marendaz, 1095 Lutry

Impression: Jordi AG, 3123 Belp

Couverture:
Domaine du Bois de Chênes à Genolier

Convocation à l'Assemblée générale 2020	**3**
Rapport annuel 2019	**4-6**
Hommage à Denis de Techtermann	**7**
Legs d'Isaline Gerhard (1924-2018)	**8**
Distinction vaudoise du Patrimoine 2020	**9-11**
Révision de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)	**12-13**
Recours gagné à Vufflens-la-Ville	**14**
La Doges – Agenda	**15**
Voyages culturels et visites guidées	**16-17**
Le «Clou rouge», une aventure qui continue	**18-19**
Informations diverses	**20**

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 1 et 3	Luca Delachaux
p. 4	Béatrice Lovis
p. 5-6, 15, 18-20	images libres de droits
p. 7	Patrimoine suisse / Régis Colombo
p. 8	Yves Gerhard
p. 9-11	Luca Delachaux
p.14	Isabelle Roland
p. 16-17	Sites internet

ADMINISTRATION ET SIÈGE DE L'ASSOCIATION

Patrimoine suisse, section vaudoise
Domaine de La Doges
Ch. des Bulesses 154
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 944 15 20
mail: info@patrimoinesuisse-vd.ch
web: www.patrimoinesuisse-vd.ch
CCP Patrimoine suisse, section vaudoise: 10-16150-1

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Samedi 5 septembre à 9h30
Chemin du Bois-de-Chênes 1, 1272 Genolier

PROGRAMME

9h00 Accueil (café-croissant)

9h30 Assemblée générale

Ordre du jour:

1. Bienvenue et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2019 aux Rasses*
3. Rapport annuel de la présidente
4. Rapports du trésorier et de l'organe de contrôle
5. Approbation des rapports et décharge au comité
6. Démission, élection et réélections au comité
7. Projets en cours pour les années 2020-2021
8. Approbation du budget 2020
9. Divers et propositions individuelles

11h00 Pause

11h15 Remise de la Distinction 2020

La restauration remarquable du domaine du Bois de Chênes à Genolier sera récompensée par le prix de notre section. Allocutions de Béatrice Lovis, présidente de PSSV, de Georges Richard, président de la Fondation du Bois de Chênes, de Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage du Canton de Vaud, et de Nicolas Delachaux, architecte et chef de projet.

12h15 Apéritif et repas

14h30 Visites guidées du Bois de Chênes

Visites réservées aux membres de Patrimoine suisse sous la conduite de Catherine Schmutz, historienne des monuments, de Nicolas Delachaux, architecte, et des intendants du domaine, Charline Daujat et Damien Juat, biologistes.

16h00 Fin des visites

** Le PV de l'AG 2019 est disponible sur notre site internet. Quelques exemplaires papier seront mis à disposition le 5 septembre.*

RAPPORT ANNUEL 2019 DE PATRIMOINE SUISSE, SECTION VAUDOISE

COMITÉ

Le comité a siégé à dix reprises à La Doges. Quelques changements sont intervenus parmi ses membres. Engagée au Musée cantonal des Beaux-Arts, Sophie Cramatte a démissionné de son poste de secrétaire et s'est retirée du comité, au grand regret de ce dernier. Aline Jeandrevin, historienne de l'architecture, a été nommée secrétaire ad intérim. D'autre part, le comité a eu la profonde tristesse de perdre en février son président d'honneur, Jaques Bonnard, puis son vice-président Denis de Techtermann, décédé le 27 décembre. Une petite délégation s'était rendue le 6 octobre au domicile de M. de Techtermann pour lui remettre le diplôme de président d'honneur. Le comité est composé désormais dix-neuf personnes.

MEMBRES

Au 31 décembre 2019, notre section comptait 983 membres (981 à la même date en 2018), dont 53 nouveaux adhérents. Même si la barre des 1000 membres n'a toujours pas été atteinte, la situation est estimée satisfaisante, puisque PSSV n'a pas fait de publicité particulière en 2019. Les nouveaux adhérents ont été reçus au domaine de La Doges le samedi 23 juin.

AG (EXTRA)ORDINAIRE

A la demande de l'association faîtière, PSSV a mis à jour ses statuts lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au Grand Hôtel des Rasses le samedi 24 mai 2019. L'ensemble des modifications soumises par le comité a été approuvé par l'assemblée. En plus d'un toilettage, cette révision a permis :

- d'adapter les statuts au mode de fonctionnement actuel du comité ;

- de préciser et d'élargir les buts de l'association. La préservation du patrimoine mobilier et immatériel, lié au bâti, a été ainsi ajoutée à ses objectifs.

La journée s'est poursuivie avec l'Assemblée générale ordinaire 2019 en présence de 53 membres et de quelques invités, parmi lesquels Alberto Corbella, conservateur adjoint de la division Monuments et Sites du Canton de Vaud, et Claire Delaloye, secrétaire générale de Patrimoine suisse Genève. L'adaptation du montant des cotisations, exigée par la faîtière, a été entérinée : Fr 70.- pour les membres individuels et couples ; Fr 30.- pour les membres jusqu'à 30 ans. Les autres cotisations restent inchangées (soutien Fr 100.- / collectif Fr 150.-). Après le repas, les membres ont pu bénéficier d'une visite guidée du Grand Hôtel des Rasses avec l'historienne de l'art Evelyne Lüthi-Graf, ainsi que d'une démonstration des automates à musique du Musée Baud à Ste-Croix.

FINANCES

Les efforts entrepris depuis deux ans pour limiter les dépenses et augmenter les recettes, couplés à une excellente année boursière, font que l'exercice se clôt sur un bénéfice de Fr 153'740.-, ce qui permet de compenser en partie l'important déficit de 2018. L'année 2019 a été faste concernant les dons : la section a pu bénéficier de Fr 13'750.- de dons de la part de nombreux particuliers, qui ont notamment répondu à l'appel lancé aux membres en septembre. D'autre part, la section a reçu un legs exceptionnel de Fr 700'000.- grâce à la générosité de l'un de ses anciens membres, Isaline Gerhard (voir p. 8). Les comptes seront présentés en détail lors de l'Assemblée générale 2020.

COMMISSION TECHNIQUE

La Commission technique s'est réunie à dix reprises. Après 25 années passées à la tête de la Commission, Hans Niederhauser a choisi de se retirer de la présidence. Depuis le printemps 2019, elle a été reprise par Alexandre Antipas avec, à la vice-présidence, Evelyne de Reynier, également secrétaire de la Commission. Les diverses compétences réunies (architectes, archéologue, ingénieur, urbaniste, avocats) permettent à la Commission d'évaluer la qualité architecturale et patrimoniale d'une grande diversité de projets et de définir de cas en cas la démarche la plus pertinente. Toutefois, compte tenu de la multiplication des dossiers et de leur complexité croissante, la Commission technique est en sous-effectif et n'arrive plus à s'occuper de tous les projets qui le méritent. Un appel est donc (re)lancé à toutes les personnes disposées à aider la Commission, en particulier auprès des architectes et historiens des monuments.

Comme chaque année, la Commission a effectué un travail de terrain indispensable à la mission que s'est fixée notre association. De nombreux dossiers de mise à l'enquête ont été consultés, avec une attention particulière portée aux bâtiments recensés en note 3 et 4. Les membres de la Commission ont participé à plusieurs séances d'information et de conciliation sur invitation des municipalités, conseillé des propriétaires, des mandataires et des autorités communales. Elle a aussi répondu aux sollicitations de citoyens qui se sont adressés à la section.

En 2019, la Commission a traité plus de 80 objets et déposé 25 oppositions dans les communes d'Arnex-sur-Nyon, Boussens, Bussy-Chardonney, Corseaux, Echichens, Essertes, Gilly, Grandcour, Granges-Marnand, Lausanne (3), Lutry, Moudon, Nyon, Orbe, Pompaples, Prilly (2), Puidoux, Pully (2), Rivaz et Romanel. Une opposition a concerné le PAC Lavaux. Nombre de ces oppositions ont fait l'objet de séances de conciliation en vue de trouver une solution satisfaisante. L'opposition au nouveau PGA de Prilly a permis de déclencher une mise à jour du recensement de la commune, qui, bien que datant de 2015, est très lacunaire. Cette révision, faite avec la collaboration du Canton, introduira notamment des notes de quartiers dans le but de préserver les secteurs de l'inventaire ISOS qui n'avaient pas été intégrés dans le projet du nouveau PGA. Ce type de dénouement est très réjouissant pour notre section.

Quatre recours ont été déposés au Tribunal cantonal concernant des projets à Echichens, Grandcour, Granges-Marnand et Vufflens-la-Ville. Le recours déposé en 2018 contre les transformations de «La Muette» à Pully, ancienne demeure de l'écrivain C.-F. Ramuz, a été malheureusement rejeté par la CDAP; en revanche, notre section a eu gain de cause contre les transformations inadaptées d'une ferme en note 3 à Vufflens-la-Ville (voir p. 14). PSSV a aussi déposé une demande de classement auprès du Département compétent pour protéger le site des anciens Moulins Rod (rive gauche) à Orbe, menacé d'interventions irrespectueuses.

Parmi les autres dossiers traités, on peut citer le château d'Hauteville à St-Légier (soutien à la demande de classement), le chalet de Juste Olivier à Gryon (soutien pour la réévaluation de la note de recensement), la cure catholique de Vevey (soutien au projet de restauration), le coteau de Grandson, le stade de la Pontaise (participation à un groupe de travail) et la rénovation du bistrot Le Barbare à Lausanne (demande d'une analyse archéologique).

Notre action contre le projet du Conseil d'Etat de vendre 20 cures a été couronnée de succès: l'Etat s'est résolu à ne vendre que les cures ne faisant pas partie de l'ensemble historique construit avant 1845. Enfin, quelques dossiers ont reçu un écho médiatique, à l'exemple des anciens Moulins Rod et de «La Muette» à Pully.

Deux rencontres ont été organisées début 2019 avec la division Monuments et sites du Canton de Vaud pour discuter de divers dossiers. Cinq rencontres ont eu lieu entre mai et septembre avec le Département des finances, en charge du patrimoine, pour discuter de la révision de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) et des articles relatifs au patrimoine bâti. Des rencontres ont aussi eu lieu avec des politiciens de divers partis afin de les sensibiliser à nos préoccupations, notamment celles concernant l'énergie. A l'instar de la faîtière, notre section est très préoccupée par les interventions qui visent à améliorer les performances énergétiques de bâtiments historiques. Souvent, pour un résultat discutable, les dégâts provoqués sont considérables et irréversibles. PSSV est convaincu de la nécessité d'introduire une certaine souplesse lors de la pesée des intérêts entre performances énergétiques et sauvegarde du patrimoine.

VISITES

Le 9 mars 2019, les membres de PSSV ont découvert au Château de Nyon la brique de verre de Gustave Falconnier à travers les excellents commentaires d'Aline Jeandrevin, commissaire de l'exposition «Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier». Après un crochet à Rive pour y voir la maison-laboratoire de son inventeur, dont la façade s'anime encore aujourd'hui de briques de verre, la visite s'est terminée dans une villa à Prangins où subsiste la dernière véranda en briques qui soit attribuée à l'inventeur lui-même. Les commentaires de son propriétaire, passionné d'architecture, resteront longtemps encore dans les mémoires des visiteurs.

Le samedi 8 juin, nos membres ont eu le privilège de découvrir le magnifique domaine privé de Choisi à Bursinel et sa demeure de style néoclassique avec les explications de son propriétaire et du restaurateur d'art Eric Favre-Bulle. S'inspirant à la fois de la Grèce antique et du Palladio, la maison de maître a fait récemment l'objet d'une minutieuse restauration, de même que son vaste parc a été réhabilité.

Les 14 et 15 septembre, notre section a organisé un site dans le cadre des Journées européennes du patrimoine autour de la mise en couleur des bâtiments historiques. Le village de Rivaz se prêtait parfaitement à cette thématique. Plus de 160 personnes

ont participé aux visites commentées par l'architecte Yves Blanc, coauteur du *Guide architectural et paysager de Lavaux*. La participation aux JEP sera renouvelée en 2021.

EXCURSIONS

La première des trois excursions organisées en 2019 s'est déroulée à Bourg-en-Bresse le samedi 6 avril. Le matin, une visite guidée du monastère de Brou, édifié par Marguerite d'Autriche en mémoire de son défunt mari, Philibert de Savoie, nous a fait découvrir l'un des joyaux de l'architecture gothique, avec son jubé, le retable des Sept Joies de la Vierge, les vitraux historiés, ainsi que les tombeaux. Après avoir dégusté des plats traditionnels bressans, nos membres ont pu visiter le Domaine des Planons, où se trouve l'écomusée départemental de la Bresse qui retrace la vie paysanne de la région.

Les 6 et 7 juillet s'est déroulé le voyage sur les traces de Gustave Courbet. Notre groupe a été accueilli par plusieurs membres du comité des Amis du Musée de Courbet et par son président d'honneur Claude Jeannerot, ancien sénateur du Doubs, très impliqué dans la restauration de la maison natale de l'artiste. Sous sa houlette nous avons découvert le Musée Courbet et l'exposition temporaire du moment, consacrée à l'artiste chinois Yan Pei-Ming,

dont les œuvres entrent en dialogue avec le maître du réalisme. Après un repas très apprécié, une visite a été organisée «sur les pas de Courbet» à travers le bourg et certains ont trouvé encore la motivation pour effectuer le très beau «parcours des Roches» sur les hauts d'Ornans. La journée s'est terminée à la mairie, où Sylvain Ducret, le maire d'Ornans, et ses collaborateurs ont réservé une belle réception à notre groupe. Le lendemain, après un arrêt à la source du Lison, un paysage enchanteur qui a inspiré Courbet, nous avons découvert le site exceptionnel de la Saline Royale d'Arc-et-Senans (1779).

Les 28 et 29 septembre, nous sommes allés à la découverte de la vallée de Conches et de ses villages. Après une halte à Mörel, où nous avons visité l'église, nous sommes arrivés à Ernen. Un guide passionné par cette région nous a fait visiter le village et son église et nous a ensuite conduit au très ancien village de Mühlebach. Après une nuit à Münster, à l'Hôtel de la Poste, un établissement répertorié par Patrimoine suisse dans son guide des hôtels historiques, ont été programmées les églises de Münster, de Reckingen et de Biel. A noter que nous avons eu le privilège d'entendre à trois reprises dans les églises visitées des morceaux d'orgue interprétés par l'un de nos participants. Tout au long de cette excursion, nous avons été émerveillés par ces chapelles blanches cernées de chalets noirs, tout cela sous un ciel immaculé. Ce qui nous fait dire que ce fut une sortie «coup de cœur».

CONFÉRENCES

Dans le cadre du bicentenaire Gustave Courbet, un cycle de six cours consacrés au peintre d'Ornans a été organisé avec succès à La Doges par l'historienne de l'art Sophie Cramatte. Grand spécialiste de Courbet, Pierre Chessex a été invité pour parler des œuvres réalisées en Suisse durant les cinq dernières années passées par l'artiste à La Tour-de-Peilz. Ces cours ont bénéficié du soutien de la Commune de La Tour-de-Peilz.

En octobre, la Fondation Ateliers d'Artiste, représentée par son président Jean Menthonnex, Philippe Kaenel, Walter Tschopp et Catherine Piguet, est venue présenter son travail de conservation et de valorisation de fonds d'artistes romands décédés. Le projet de restauration d'un bâtiment historique récemment acquis à St-Maurice pour devenir un espace dédié à ces fonds d'ateliers a été aussi présenté.

DOMAINE DE LA DOGES

Présidée par Thérèse Mauris, la Commission de La Doges s'est réunie à huit reprises en 2019 afin d'organiser les divers travaux d'entretien du Domaine de La Doges. Comme à l'accoutumée, le programme culturel de La Doges a fait la part belle à la musique en proposant quatre concerts de qualité et joués à guichet fermé avec une moyenne de 50 personnes par soirée. Le public a ainsi pu applaudir dans le grand salon le duo piano Arte Animi en mars, l'ensemble Duo Rusalka (clarinette, piano, récitant) en octobre et la pianiste Alice di Piazza en décembre. Au mois de juin, les airs irlandais traditionnels du groupe Doolin' ont résonné dans les jardins du domaine. La grange, réaménagée depuis 2018 en salle

de théâtre, a accueilli en septembre deux spectacles. Avec «Au pied de mon arbre», donné à deux reprises, c'est plus d'une cinquantaine de jeunes spectateurs accompagnés de leurs parents qui se sont émerveillés devant une fable aux accents

écologiques concoctée par la Compagnie BàZ. En partenariat avec la Commune de La Tour-de-Peilz, la Compagnie du Théâtre des sources a, quant à elle, proposé un spectacle construit autour du tableau de Gustave Courbet «La pauvresse du village», à l'occasion des festivités du bicentenaire de la naissance du peintre.

Ancrée dans l'ADN du domaine, la culture vinicole a été mise à l'honneur avec les traditionnelles Caves ouvertes en juin et la Route gourmande en septembre. Près d'un millier de personnes ont dégusté crus locaux et mets gastronomiques dans les jardins de La Doges. Le 20 juin, le vin du domaine, dont les vignes sont propriété de la Confrérie des Vignerons, a reçu l'appellation «Clos, Domaine et Château». Des centaines d'amateurs de vin étaient réunis ce jour-là pour fêter l'événement. Dans la foulée, le *24 heures* a consacré une page entière au domaine dans son édition du 29 juin. Deux semaines plus tôt paraissait déjà dans le même quotidien un article-portrait de la présidente de notre section (13 juin).

Plus de 150 personnes ont pu visiter le domaine lors des portes ouvertes, tous les derniers samedis du mois. Au vu du succès grandissant des visites de La Doges, Bérangère Lepourtois, étudiante en histoire de l'art, est venue seconder les intendants dans leur mission en période de grande affluence. Des visites guidées privées ont aussi été organisées tout au long de l'année. Le domaine a accueilli les fonctionnaires de la commune de la Tour-de-Peilz, les entrepreneurs d'Immo T, des guides de la ville de Lausanne, la chambre des généalogistes professionnels de Suisse romande ou encore les doctorants du programme CUSO «Etude sur le siècle des Lumières». Enfin, nous avons été très heureux d'accueillir pour la première fois les élèves des classes 6e Harmos de la Tour-de-Peilz avec des visites guidées et des ateliers adaptés à leur âge. Le succès a été tel que ce projet sera reconduit ces prochaines années.

BULLETIN & WEB

Notre bulletin a maintenu son rythme de trois numéros annuels. Outre l'annonce des diverses activités de notre section, il faut signaler les articles consacrés aux architectes vaudois Adolphe Burnat, Paul Nicati et Charles-François Bonjour, rédigés par de jeunes historiens de l'art. Plusieurs pages ont été consacrées à la restauration du château St-Maire, au Grand Hôtel des Rasses ainsi qu'à l'Atelier de Grandi à Corseaux, devenu désormais un musée.

Le nouveau site internet (www.patrimoine-suisse-vd.ch) est régulièrement mis à jour. Un formulaire en ligne permet d'adhérer à notre association en quelques clics. Notre page Facebook «Patrimoine suisse Vaud» est souvent alimentée avec des posts en lien avec l'actualité patrimoniale; elle compte à ce jour 753 abonnés.

Béatrice Lovis, présidente

Que toutes les personnes qui m'ont aidée à la rédaction de ce rapport soient remerciées.

Hommage à Denis de Techtermann (1940-2019)

Un homme qui a consacré une grande partie de sa vie au patrimoine, avec enthousiasme et conviction.

Issu d'une vieille famille de l'aristocratie fribourgeoise, Denis incarnait la notion de patrimoine dans son sens le plus large. Il s'est intéressé à toutes les formes de patrimoine, matériel comme immatériel. Lorsqu'il est entré au comité de la section vaudoise de Patrimoine suisse en tant que président, il avait déjà œuvré de nombreuses années dans le domaine de la protection du bâti comme architecte de la Ville de Nyon et venait de prendre sa retraite. Pendant onze années supplémentaires, il s'est engagé à la sauvegarde des bâtiments par le biais de l'association. Le dossier des cures vaudoises a été l'une de ses dernières batailles, qui a d'ailleurs récemment connu une issue heureuse. S'intéressant à la généalogie, Denis a introduit dans le bulletin de l'association une série d'articles rédigés avec la collaboration de l'Université de Lausanne et des Archives de la Construction Moderne (EPFL) sur des architectes vaudois des siècles derniers, mettant en valeur des familles de constructeurs mi-artisans, mi-architectes qui ont façonné l'aspect de nos villages et tissant par la même occasion des liens avec les hautes écoles. C'est sous sa présidence encore qu'a été créée la «Distinction vaudoise du patrimoine», remise tous les deux ans. Denis a en outre fait partie de diverses fondations et associations, dont celles du Château de Grandson et de la Cité d'Avenches. Il s'est notamment beaucoup investi afin de trouver un cadre pour abriter le célèbre panorama de la bataille de Morat qui dort dans des dépôts depuis l'Expo 02.

Denis était quelqu'un à la fois d'une grande noblesse de caractère et d'une grande modestie. Au sein d'un groupe, il ne se mettait jamais en avant, écoutait beaucoup les conseils de ses interlocuteurs, et il en tenait compte. Cette noblesse d'attitude, elle nous a tous impressionnés un dimanche d'octobre lorsqu'une délégation de Patrimoine suisse est allée le trouver pour lui remettre le diplôme de président d'honneur de la section vaudoise, une distinction qui l'a beaucoup touché. Il était déjà affaibli par la maladie mais je le verrai toujours très droit dans son fauteuil, nous remerciant avec émotion.

Merci, Denis, pour tout ce que tu as donné à la cause du patrimoine.

Christiane Betschen-Piguet,
ancienne présidente de PSSV

Un secrétariat renouvelé à la section vaudoise de Patrimoine suisse

Candidate pour intégrer le comité et secrétaire ad intérim depuis novembre 2019, Aline Jeandrevin est historienne de l'art et de l'architecture, spécialiste de l'histoire des matériaux contemporains et de leurs usages. Commissaire scientifique de l'exposition «Un rêve d'architecte. La brique de verre Falconnier» présentée au Château de Nyon du 8 juin 2018 au 15 septembre 2019, elle a dirigé la rédaction de l'ouvrage éponyme de référence sur le sujet, contribuant par là-même à la mise en lumière d'un patrimoine méconnu et fragile. En 2019, mandatée par l'UNIL, elle a rédigé un ouvrage célébrant les 30 ans de l'Anthropole qui met cette fois-ci en évidence les enjeux de l'architecture de béton des années 1980. Aline Jeandrevin vit et travaille actuellement entre Lausanne, Genève et Bienne.

Les nouveaux horaires du secrétariat:
le mardi, de 13 h 30 à 16 h 30, le jeudi, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Legs d'Isaline Gerhard (1924-2018)

La section vaudoise a bénéficié l'an passé d'un legs exceptionnel de 700'000 francs grâce à la générosité de l'un de ses membres, Isaline Gerhard, décédée en octobre 2018. Domiciliée à La Tour-de-Peilz, Isaline Gerhard était très attachée à Patrimoine suisse et participait régulièrement aux excursions organisées par notre section. Nous tenons à lui rendre hommage en rappelant le parcours de cette femme passionnée aux intérêts multiples, parcours retracé par l'un de ses neveux, Yves Gerhard.

Née à Vevey le 8 mai 1924, Isaline est le quatrième enfant de Paul Gerhard et de Louise née Merle d'Aubigné. Parisienne d'origine, sa mère – qui tenait à ce qu'on prononce son nom «Gérard» ! – fut longtemps présidente de la section de Vevey de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. La petite Isaline voit construire la villa familiale au 6 de la route de Blonay, maison rachetée par la commune de Vevey en 1965 et démolie en 2014.

Isaline suit le collège à Vevey, puis le gymnase de jeunes filles à Lausanne, passant son baccalauréat latin-anglais en 1943. Elle mène alors des études de laborantine médicale et travaille dix ans à Sion. Pour son emploi, elle doit connaître tant de matières qu'elle décide, à l'âge de trente ans, de poursuivre sa formation par des études de médecine (1954-1960) à Fribourg, où les jeunes femmes étaient mieux considérées qu'à Lausanne et où l'on était tenté par moins de distractions. Elle revient à Lausanne où elle soutient en 1962 une thèse en oncologie, récompensée par le prix Dr Emile Duboux. Après avoir effectué des stages à Saint-Loup, aux maternités de Genève et de Saint-Gall, Dr Isaline Gerhard s'installe à Monthey. De 1969 à 1996, elle y exerce sa profession de gynécologue-obstétricienne, dans son cabinet et à l'hôpital. Première femme en Valais de cette spécialité, elle doit, non sans peine, y faire sa place; son sexe lui permet notamment de recevoir les patientes des divers couvents

de religieuses qui, précédemment, ne consultaient jamais. Dès 1992, elle réduit son activité, puis, à sa retraite complète, elle s'installe à La Tour-de-Peilz.

Son travail, très astreignant, n'a pas empêché Isaline Gerhard d'avoir de multiples activités dans plusieurs domaines. Pianiste, elle passe des examens d'orgue sur le tard et réussit le Certificat d'organiste d'Église (niveau II en 1991, niveau III en 1994), ce qui lui permet de tenir l'orgue à la paroisse réformée de Monthey, où elle est très active, notamment au sein du Conseil de paroisse. Animatrice du centre œcuménique de Vassin à La Tour-de-Peilz, elle prend part durant des années, avec un petit groupe, aux prières liturgiques quotidiennes selon l'Office de Taizé. Elle suit de nombreux cours bibliques et participe à des camps spirituels avec marches en montagne. Membre du Club alpin dès sa jeunesse, elle est, à sa retraite, responsable des excursions du mercredi. Elle accomplit des trekkings en Grèce, au Népal, dans l'Atlas marocain, au Yémen, vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle participe à des voyages culturels et religieux notamment en Arménie, en Catalogne, aussi en Allemagne du Nord pour visiter des orgues. Elle s'est toujours intéressée aux diverses formes d'art (musique, peinture, sculpture, architecture) avec une prédilection pour l'art sacré. Polyglotte – elle parlait couramment l'allemand, l'anglais et l'italien – Isaline se passionnait aussi pour la botanique.

Isaline Gerhard a passé les deux dernières années de sa vie au Phare-Elim, à quelques centaines de mètres de son appartement, où elle se rendait volontiers l'après-midi. Décédée le 31 octobre 2018, à l'âge de 94 ans, elle a reçu les derniers hommages de ses proches le 6 novembre à La Tour-de-Peilz. Femme indépendante et passionnée, elle laisse le souvenir d'une personne aux multiples intérêts, qui s'engageait à fond dans ce qu'elle entreprenait, très à l'écoute de ses patientes, de ses nombreux amis et des membres de sa famille.

Yves Gerhard

Distinction vaudoise du Patrimoine 2020

Le Comité de la section vaudoise de Patrimoine suisse a choisi de décerner la Distinction vaudoise du patrimoine 2020 à la Fondation du Bois de Chênes pour la restauration exemplaire de la Ferme-Château du Bois de Chênes à Genolier et pour la réhabilitation de l'ensemble de son domaine. Dirigés par le bureau Glatz-Delachaux entre 2016 et 2019, les travaux ont sollicité le savoir-faire d'un grand nombre d'artisans et d'experts de la région, spécialistes à la fois du patrimoine naturel et architectural. La Distinction sera remise au maître de l'ouvrage le 5 septembre à la suite de l'Assemblée générale.

Bref rappel historique

La Ferme-Château du Bois de Chênes a été construite à la fin du XVIIe siècle par Etienne Quisard, seigneur de Givrins et nouvel acquéreur de la seigneurie de Genolier. En 1725, la maison est vendue à la famille de Portes, qui apporte des aménagements intérieurs dans le but de rendre les lieux plus confortables. C'est peut-être elle qui fait boiser la belle salle du rez-de-chaussée de l'habitation, ou son successeur, Jean Bertrand, de Genève. C'est ensuite Armand de Mestral qui acquiert la maison. Au XIXe siècle, la maison est achetée par le comte Guebhard, qui possède le château de Coinsins depuis 1830. Même si la maison est appelée ferme aujourd'hui de par sa fonction rurale, le terme de Ferme-Château serait plus approprié car elle a été construite par le seigneur de Genolier pour y résider et a connu plusieurs propriétaires d'extraction noble jusqu'à l'achat par la Commune en 1919. Le site et l'extérieur des bâtiments ont été classés en 1961 et l'ensemble bâti a reçu la note 2 (d'importance régionale) au recensement architectural. Le classement «monument historique» du site dans sa globalité a été validé en 2016 par le Département en charge des Monuments et Sites.

Ecuries avant restauration

État de conservation du bâtiment à l'ouverture du chantier

Progressivement abandonné par les seigneurs lors de la construction au milieu du XVIIIe siècle du nouveau château de Coinsins, situé à quelques kilomètres de là, l'ensemble bâti du Bois de Chênes ne devient plus qu'une grande ferme. Son exploitation perdure jusqu'au début des années 1960, avec bétail et cultures, sans entretien ni modifications majeures, échappant ainsi aux modernisations des techniques agricoles. La volonté des autorités locales, devenues propriétaires du domaine et des forêts alentours, de céder le site à l'armée pour y édifier une place de tir, génère une telle levée de boucliers de la population, qui désirait protéger ce site naturel exceptionnel, que les autorités cantonales prennent le parti de le classer en 1961, protégeant avant tout la forêt, les espaces naturels et la biodiversité. Dès cette date, les bâtiments ne sont quasiment plus entretenus à l'exception des toitures. Cet entretien minimum a permis de limiter les dégradations majeures. L'occupation vétuste, pour ne pas dire archaïque, par les conservateurs de la réserve ont mis en quelque sorte les bâtiments en veille, les laissant en prise à l'envahissement de la nature et à l'occupation d'une large biodiversité. Cet état d'obsolescence avancée a conféré toutefois aux bâtiments leur caractère exceptionnel. En effet, très peu de bâtiments subsistent dans la région dans un état d'origine aussi complet. Les quelques aménagements réalisés

Ecuries après restauration

dans les années 1960-1970 étaient tous réversibles et donc très facilement démontables. Les fortes dégradations des enduits extérieurs et intérieurs, des boiseries et sols n'ont fort heureusement pas effacé toutes les traces de la richesse des bâtiments d'origine, laissant apparaître ça et là des fragments de peinture et de décors ainsi que quelques beaux parquets, boiseries, foyer de cheminée encore bien en place.

Programme de la réhabilitation

La restauration de la ferme et de ses annexes a permis de créer des lieux pour la rencontre au quotidien des gestionnaires, chercheurs et acteurs en charge de la surveillance du site. Des espaces didactiques sont désormais aménagés pour être utilisés par différentes organisations et classes d'école dans un objectif de formation, de sensibilisation ou d'échanges.

Une restauration importante mais douce, respectueuse de la substance historique, de la typologie des espaces, de ses matériaux, aménagements et décors, était indispensable. Les bâtiments restaurés comprennent: l'ancienne habitation seigneuriale, où se trouvent aujourd'hui des espaces de conférences et d'accueil, ainsi que deux logements de fonction; la grange, dont le grand volume permet d'accueillir des manifestations, expositions, conférences, etc.;

Cour, vue générale avant restauration

Une nouvelle fondation

Après 50 ans d'un partenariat canton-commune pour la préservation de l'une des plus grandes réserves forestières de plaine en Suisse, une fondation est créée en 2014 pour assurer à long terme la sauvegarde de ce patrimoine naturel et bâti d'exception. Présidée par Georges Richard, la Fondation du Bois de Chênes permet de regrouper sous une même structure la Commune de Genolier, le Canton de Vaud, le Conseil Régional (Région de Nyon), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et l'Association du Bois de Chênes de Genolier. Cette composition garantit la pérennité des actions dont l'un des objectifs premiers est de renforcer les fonctions écologiques, sociales et pédagogiques du lieu. Pour ce faire, la fondation a engagé deux intendants à 20% qui assurent, avec les agriculteurs, les entreprises, les groupements forestiers et les bénévoles, l'entretien des milieux naturels du site protégé et l'accueil des classes scolaires. La Fondation a eu la responsabilité de superviser les travaux de restauration de la Ferme-Château et ses abords. Elle a aussi du récolter les fonds nécessaires – plus de 5 millions de francs – pour les travaux auprès des organismes d'État, des mécènes et des privés.

Jardin potager, avant

les annexes et le fournil. Le magnifique four à pain d'origine sert désormais à des activités pédagogiques et de démonstration.

A été conservé tout ce qui pouvait l'être: enduits, décors, pierre, menuiseries, parquets, planchers, charpente, etc. Les matériaux trop dégradés ont été remplacés par des matériaux analogues, d'origine locale. Ainsi, des parties d'enduits extérieurs ont pu être conservées dans les zones les plus

Jardin potager, après

Cuisine au rez-de-chaussée, après restauration...

...et avant restauration

protégées au nord sous les avant-toits. Les enduits intérieurs sont encore très présents dans les circulations (couloirs, cage d'escaliers), certains murs des appartements, dans le fournil et dans tout le rural. Deux planchers historiques ont pu être restaurés, de même que la plupart des portes et boiseries du bâtiment. Les tommettes récupérées ont été triées, nettoyées et reposées dans les salles d'eau et cuisines des étages.

Il a fallu donner une réponse adaptée aux plus hautes exigences en matière d'énergie : mise en place d'isolants compatibles avec les matériaux historiques, production de chaleur avec des plaquettes forestières issues des forêts voisines, production d'eau chaude par panneaux solaires thermiques disposés sur l'annexe, production d'électricité pour le

Salle de réunions, après restauration...

...et avant restauration

site par panneaux photovoltaïques disposés sur le bassin d'eau épurée. Enfin, une attention particulière a été donnée à la préservation de la biodiversité qui a colonisé progressivement le bâti : maintien de cavités dans les maçonneries, mise en place de fil tendu pour certains oiseaux, maintien de sols perméables et humides, utilisation de zinc titane au lieu du cuivre pour les ferblanteries. Le traitement des eaux usées est désormais compatible avec la protection des eaux de sources grâce à la mise en place d'un système original naturel d'épuration des eaux usées par lombrification sur filtres organiques, placés dans l'ancienne fosse à purin de la ferme.

Cuisine au 1er étage, après restauration

Texte rédigé d'après le rapport final de «Restauration de la Ferme-Château du Bois de Chênes 2016-2019», novembre 2019.

La révision de la loi vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)

L'automne passé, le Département des finances et des relations extérieures a soumis en consultation, en particulier à notre association, son projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI) destinée à remplacer la loi actuelle de 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). On rappelle que cette loi concernait à l'origine tant les sites construits que les sites naturels à protéger, ainsi que les objets mobiliers. Pour eux, une loi spécifique a été promulguée en 2014, la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Le projet vise à dissocier la protection des espaces bâtis des espaces naturels. Seuls les constructions, sites bâtis et sites archéologiques sont concernés par la nouvelle loi. Le projet apporte un certain nombre de changements sans révolutionner le système vaudois, qu'on trouve de façon similaire avec différentes terminologies dans d'autres cantons.

Après un demi-siècle d'existence, la LPNMS sera entièrement revue et se limitera à la protection de la nature pour s'intituler LPNS (loi sur la protection de la nature et des sites). Une autre loi, abrégée LPPCI, concernera la protection du patrimoine culturel immobilier couvrant l'intégralité du bâti existant et des aménagements qui lui sont liés, soit tant les éléments individuels que les ensembles, en première ligne les monuments historiques, mais également des créations plus contemporaines, des ouvrages d'arts, des infrastructures, des espaces publics et des jardins et parcs historiques.

Lorsque des décisions doivent être prises concernant des bâtiments et leurs environs, les autorités devront accorder un poids prépondérant à la protection du patrimoine (art. 4 de l'avant-projet), ce qui est justifié puisque d'autres lois, par exemple celle sur l'énergie, prévoient qu'un poids prépondérant est accordé par exemple aux questions énergétiques face à l'esthétique (art. 18 al. 4 LAT). Il est important de donner sa juste mesure à la protection du patrimoine bâti, ce d'autant plus que certaines atteintes sont irréversibles et qu'une diminution progressive de la substance historique et culturelle au détriment d'autres intérêts n'est pas acceptable. En matière énergétique, où le débat est régulier, ces conflits entre économies d'énergie et protection du patrimoine représentent globalement une proportion minime des efforts énergétiques qui peuvent être apportés sur la plupart des sites qui méritent protection, mais sont susceptibles de causer des altérations considérables du patrimoine bâti. De plus, on constate souvent qu'une réflexion approfondie permet des choix de matériaux compatibles avec la préservation du patrimoine culturel et immobilier justifiant ce poids prépondérant dans le choix des mesures.

La répartition prévue des compétences entre l'Etat et les communes ne suscite pas de commentaire particulier, car il entérine globalement la situation actuelle. Mais notre association souhaite que l'Etat soit compétent pour se prononcer sur les travaux concernant des bâtiments qui ont une note 3 au recensement architectural et qui ne sont pas classés ou à l'inventaire. Il s'agit de bâtiments de grande qualité (belles fermes, maisons de maître par exemple) qui doivent être traitées avec soin sous l'œil expérimenté des spécialistes.

A juste titre, le texte soumis en consultation met l'accent sur la nécessité pour les autorités de prendre en compte l'inventaire ISOS découlant de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Il est en effet temps que la loi vaudoise intègre de tels inventaires et les mesures de protection fédérales qui en découlent aussi au niveau cantonal et communal comme la jurisprudence du Tribunal fédéral le demande depuis plusieurs années.

Le projet de loi rectifie un système mal pratique, voire lacunaire critiqué fréquemment, en particulier par la Cour cantonale de droit administratif et public. Actuellement, lorsqu'un objet est à l'inventaire, le projet de travaux est soumis au service cantonal spécialisé des monuments historiques (DGIP-MS). Celui-ci dispose d'un délai de trois mois pour ouvrir une enquête en vue du classement de l'objet, à défaut de quoi les travaux sont réputés autorisés. En l'absence de réaction en temps utile de l'autorité cantonale, les travaux peuvent commencer si un permis de construire est octroyé. Mais, ultérieurement, l'autorité cantonale a encore la possibilité de classer un objet amoindri par les travaux contestés. Ce système d'autorisation tacite (le droit de faire les travaux en raison du silence et du non-classement) a aussi suscité un certain nombre de recours de l'autorité cantonale destinés à protéger l'objet si elle ne souhaitait pas classer, multipliant ainsi inutilement les procédures.

Dorénavant, le système sera plus simple. Pour les bâtiments à l'inventaire, le projet devra être soumis à une vraie autorisation spéciale du service spécialisé cantonal. Il aura la possibilité de la refuser, ce qui donnera au propriétaire le droit de recourir. Tant que l'autorisation spéciale n'aura pas été accordée – positivement ou négativement –, les travaux ne pourront pas commencer. Une des variantes du projet prévoit donc que le département n'est pas obligé dans chaque cas de classer l'objet lorsqu'il y a refus de l'autorisation. C'est la variante la plus cohérente qui est soutenue par notre association. Il n'est en effet pas nécessaire de classer chaque fois que l'Etat désavoue des travaux. Un refus de travaux concernant un bâtiment à l'inventaire peut être suffisant pour en assurer la pérennité sans devoir immédiatement passer à la mesure plus restrictive supérieure. Il est prévu que les bâtiments à l'inventaire devront être entretenus par leur propriétaire et que le département aura la

possibilité de fixer un délai convenable pour effectuer des travaux d'entretien nécessaires sur d'autres bâtiments préservés. On rappelle que toute inscription à l'inventaire fait l'objet d'une procédure d'annonce au propriétaire concerné qui peut contester cette inscription.

Le système du classement n'est pas modifié par rapport à l'objet actuel. L'autorisation de faire les travaux, qui doit être recueillie auprès du service cantonal spécialisé, peut être subordonnée à des conditions et charges pour s'assurer que les travaux soient faits correctement. Dans certains cas, l'Etat pourra acquérir un objet classé de gré à gré (contrat) ou par voie d'expropriation. La commune bénéficiera d'un droit de préemption légal sur les objets classés.

S'agissant des sites archéologiques, l'association a exprimé plusieurs critiques concernant le projet de loi, en particulier sur la prise en charge des frais de sondages et de fouilles par les propriétaires avec subventions de l'Etat. Se pose la question d'une prise en charge complète par l'Etat lorsqu'un propriétaire doit effectuer de telles fouilles sur son terrain. Certains cantons le prévoient. La proposition cantonale reprend le système actuel, qui a montré ses limites, à savoir une participation sous forme de subventions, en considérant que le propriétaire est libre d'effectuer ou non une construction sur son terrain et, dans l'affirmative, doit en supporter les conséquences au niveau du sous-sol et de la nécessité de fouilles archéologiques.

La loi clarifie le système des subventions en confirmant hélas qu'il n'y a pas de droit à leur octroi. Des critères sont fixés et le système renvoie à la loi cantonale du 22 février 2005 sur les subventions. Il convient surtout de rappeler qu'une demande de subvention doit être adressée à l'autorité compétente par écrit avant tout début de travaux, faute de perdre un tel droit. Il faut espérer que l'Etat se donne les moyens nécessaires pour verser ces subventions au fur et à mesure des travaux pour soutenir ceux qui font de tels efforts pour la sauvegarde de notre patrimoine.

Aujourd'hui inexistante quoique prévue par la loi actuelle, la Commission du patrimoine culturel immobilier comprendra des professionnels actifs dans le domaine de l'architecture, de l'archéologique, de l'histoire, de l'histoire de l'art et dans la formation académique de cette discipline. Deux membres seront proposés par les associations de protection du patrimoine culturel immobilier et deux autres par les associations de communes. Faut-il y ajouter la participation du conservateur cantonal et de l'archéologue cantonal, même avec une voix consultative, ou garantir l'indépendance absolue de cette commission ? L'association est plutôt favorable à la deuxième hypothèse. Il conviendra aussi que les autorités recourent régulièrement à cette commission, même si elle n'a qu'un rôle consultatif. En raison de la qualité de leurs préavis, ce type de commissions spécialisées sont bien utiles pour les autorités cantonales et communales dans les décisions qu'elles sont amenées à prendre concernant la délicate tâche de protection du patrimoine bâti.

S'agissant du droit de recours, outre la commune concernée, les associations d'importance cantonale ou régionale se vouant à la protection du patrimoine culturel immobilier auront qualité pour recourir (les associations d'importance cantonale ont déjà cette compétence dans la loi actuelle). Quant au département, il aura aussi la possibilité de recourir contre les décisions communales de permis de construire, afin d'assurer la protection du patrimoine culturel et immobilier. Les sanctions feront l'objet d'un durcissement, puisqu'une amende de CHF 50'000.- est possible, voire de CHF 100'000.- pour celui entreprend des travaux sans demander au préalable les autorisations prévues par la loi ou en violation de celle-ci.

Espérons que la nouvelle loi saura rencontrer l'appui de toutes les forces politiques : la protection du patrimoine est un enjeu majeur de notre civilisation ; il est de notre devoir d'en assurer une bonne conservation pour le futur et d'empêcher de restreindre la qualité et la substance patrimoniale au gré de travaux effectués sans le contrôle de spécialistes, sans l'aide de mandataires de qualité, par méconnaissance de l'intérêt patrimonial, historique et culturel.

Notre association y veillera en intervenant, comme elle le fait déjà, que ce soit au niveau de l'élaboration de la loi ou de son application.

Benoît Bovay

Protection d'une ancienne ferme à Vufflens-la-Ville: le Tribunal cantonal donne raison à Patrimoine suisse

Dans un arrêt rendu le 17 décembre 2019, aujourd'hui définitif, le Tribunal cantonal a admis un recours qui avait été déposé par Patrimoine suisse et d'autres voisins afin de protéger une ancienne ferme située à Vufflens-la-Ville.

Cette ferme est implantée dans la partie nord-est du village, chemin de Grand-Vigne, où elle côtoie d'autres fermes des XVIII[e] et XIX[e] siècles. Elle a reçu la note 3 au recensement architectural (d'importance locale), ce qui lui confère le statut de bâtiment à conserver, avec interdiction d'effectuer des transformations susceptibles d'en altérer la substance. Le village de Vufflens-la-Ville est recensé à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS); il est d'importance nationale. Les fermes situées le long du chemin de Grand-Vigne appartiennent à un périmètre comportant un objectif de sauvegarde A qui préconise la conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site, ainsi que des espaces libres.

Fin 2017, la propriétaire mettait à l'enquête un projet de transformation de la ferme existante, pour y réaliser 15 appartements, soit 13 de plus que l'existant! Inévitablement, le fait de vouloir réaliser autant d'appartements dans un bâtiment ancien impliquait d'importantes modifications de la typologie du bâtiment: création de nombreuses lucarnes en toiture et même de deux balcons-baignoires, démolition d'un appentis situé à l'extrémité du bâtiment pour le remplacer par un nouveau corps de bâtiment dont la ligne de faîte était perpendiculaire à l'existant, ouverture de grandes baies vitrées dans les façades, disparition des travées transversales de la ferme traditionnelle ainsi que démolition des murs de refend et de la charpente.

Compte tenu de ces altérations, la Commission consultative d'urbanisme, composée notamment d'un urbaniste et d'une historienne de l'architecture, a résolument préavisé en défaveur du projet. Elle mettait en exergue une violation de la disposition réglementaire s'appliquant spécifiquement à ce secteur du village, qui commandait, en substance, le maintien du volume et de l'architecture des bâtiments protégés et tolérait uniquement les modifications compatibles avec la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Consulté également, le Conservateur cantonal des monuments historiques a émis un préavis négatif pour les mêmes raisons. Cela n'a pas empêché la municipalité de Vufflens-la-Ville de délivrer le permis de construire. Celle-ci a considéré pour l'essentiel que la ferme en question n'avait pas autant de valeur que les autres fermes appartenant au périmètre ISOS A, qu'en particulier le bâtiment existant comportait certaines adjonctions malheureuses (appentis) et que le voisinage situé à l'opposé des belles fermes était hétéroclite (villas, bâtiment communal, terrains de sport). Cette décision a soulevé l'ire des membres de la Commission communale d'urbanisme, dont deux ont démissionné. Cela n'a toutefois pas suffi pour faire reculer la municipalité; seul un recours était susceptible de remettre l'église au milieu du village. C'est l'exercice auquel s'est livré Patrimoine suisse avec le soutien de quelques voisins.

Dans son jugement, le Tribunal cantonal a examiné une première question intéressante: il a cherché à déterminer si les objectifs de l'ISOS pouvaient l'emporter sur le règlement communal. Il a répondu à cette question par la négative en considérant qu'aussi longtemps que les objectifs de l'ISOS n'ont pas été intégrés dans le règlement communal, c'est ce dernier qui prime. Dans le cas de Vufflens-la-Ville, l'inventaire ISOS était antérieur au dernier règlement communal, ce qui implique que la planification locale a dû se conformer aux exigences de l'ISOS. Cet exemple montre toute l'importance qu'il y a lieu d'intégrer les objectifs de l'ISOS au moment de la révision du plan général d'affectation et de son règlement. Si on «loupe» ce virage, on risque de ne pas pouvoir combler cette lacune lorsque la municipalité statuera sur une demande de permis de construire. Cette question prend toute son importance à l'heure actuelle, puisque la plupart des communes doivent réviser leur plan général d'affectation dans le contexte des nouvelles dispositions de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Le Tribunal cantonal s'est donc limité à examiner le projet litigieux au regard des dispositions spécifiques du règlement communal. Heureusement, en l'occurrence, celles-ci étaient relativement contraignantes, puisqu'elles interdisaient les modifications incompatibles avec la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Une analyse fine du règlement permettait même de déduire, a contrario, que les balcons-baignoires ne pouvaient pas être réalisés sur ce type de bâtiment. Le tribunal n'a donc pas eu de peine à refuser les balcons-baignoires, pour le motif qu'ils étaient expressément interdits. La municipalité expliquait qu'elle souhaitait néanmoins les autoriser, considérant qu'ils allaient de pair avec les exigences de la vie moderne. Le tribunal lui a rappelé un principe essentiel en la matière: si l'on estime qu'un règlement n'est plus adapté, il faut le modifier, en suivant la procédure ad hoc (Conseil communal) et non s'en affranchir. Dans le même sens, le tribunal a également estimé que les lucarnes et châssis rampants, placés dans des positions aléatoires, brisaient l'harmonie de la toiture. Il a aussi considéré, sans entrer dans les détails, que la municipalité ne pouvait pas faire abstraction du préavis négatif du Conservateur cantonal. On le rappelle, celui-ci avait estimé que les larges baies vitrées dématérialisaient les façades; il avait critiqué la disparition des travées transversales de la ferme traditionnelle, ainsi que la démolition des murs de refend et de la charpente.

Ainsi donc, l'affaire se termine bien, puisque le jugement du Tribunal cantonal permet de sauvegarder une ferme qui le mérite, située dans un secteur classé à l'ISOS A. Il tombe sous le sens qu'il est possible d'effectuer une rénovation qui demeure rentable, tout en étant compatible avec la typologie du bâtiment existant. Mais pour cela, il faut sans doute avoir des objectifs un peu plus raisonnables et ne pas vouloir caser quinze appartements dans une ancienne ferme.

Cette affaire montre enfin toute l'utilité du droit de recours qui est dévolu aux associations de protection du patrimoine. Dans le cas particulier, par chance, plusieurs voisins, soucieux de la préservation du patrimoine, se sont investis aux côtés de Patrimoine suisse. Mais ce n'est pas toujours le cas et il est fréquent que Patrimoine suisse soit seul à bord pour sauvegarder des bâtiments présentant un grand intérêt.

Jean-Claude Perroud

LA DOGES AGENDA

En raison du coronavirus, les dates de mai et juin sont susceptibles d'être modifiées. Restez informés en consultant notre site www.ladoges.ch

SPECTACLE — SAMEDI 9 MAI 14h – DIMANCHE 10 MAI 11h

«Dans ma boîte», *spectacle pour enfants par la compagnie BàZ*

Bien que voisins, Bénédicte et Alonso ne se parlent pas. Ils ont même un peu peur l'un de l'autre. Ils semblent très différents : Bénédicte aime bien les choses qui s'empilent, tandis qu'Alonso est très ordonné ; Alonso parle très fort au téléphone, alors que Bénédicte est très discrète… Beaucoup de différences et d'a priori les séparent, mais un événement inattendu va les pousser à aller au-delà de leurs préjugés et de la peur de l'autre. Comme toujours avec la compagnie BàZ (Isabelle Marchand et Olivier Zerbone), on retrouve l'univers du clown, de la musique, du jeu avec les mots. C'est drôle et ça fait réfléchir.

Un spectacle pour jeune public à partir de 3 ans. – Durée : 45 mn
Tarif : 15.- (prix unique) – Réservation : 079 252 87 42
Informations : http://compagniebaz.com

GASTRONOMIE — SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MAI

Caves ouvertes vaudoises

Entre 10h et 18h, plusieurs caves de la région présenteront au Domaine de La Doges leur millésime 2019.

De la restauration accompagnera la dégustation.

Plus d'infos : www.ovv.ch/caves-ouvertes

CONCERT — DIMANCHE 14 JUIN 17h

Concert Botkine & Co

Fondé en 2014, Botkine & Co est un trio qui interprète des musiques improvisées provenant de divers horizons. Il propose principalement un répertoire de jazz manouche, mais aussi des musiques tziganes russes, du swing yiddish et des bossanovas.
Il est aujourd'hui composé de Serge Botkine, violoniste et fondateur du groupe, de Baptiste Bieri, guitariste, auteur et compositeur, et de Matteo Mattei, accordéoniste.

Le concert aura lieu dans le parc du domaine ou dans la grange en cas de pluie.

Prix : Fr 25.– Réservation recommandée : ladoges@patrimoinesuisse-vd.ch
Information : www.botkine.com

BRUNCH — SAMEDI 1er AOÛT DÈS 10h30

Brunch à La Doges

Pour la première fois, le Domaine de la Doges organise un brunch du 1er août.
Les gastronomes pourront déguster les créations inventives et raffinées d'*Une Petite Robe en Soie* dans une ambiance musicale swing guinguette avec l'orchestre Bal'o swing.

Plus d'informations prochainement sur www.ladoges.ch

VOYAGES CULTURELS & VISITES GUIDÉES

27-28 JUIN 2020

Aoste et sa vallée

Programme et inscription au moyen du bulletin encarté dans ce numéro

Samedi 27 juin

Surnommée la «Rome des Alpes», la ville d'Aoste possède un riche patrimoine de l'époque romaine et médiévale.

Le samedi est consacré à une visite guidée de la vieille ville et de ses principaux sites historiques:

- Théâtre romain
- Cryptoportique du forum romain
- Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption
- Collégiale Saint-Ours et son cloître
- Chapelle Georges de Challant

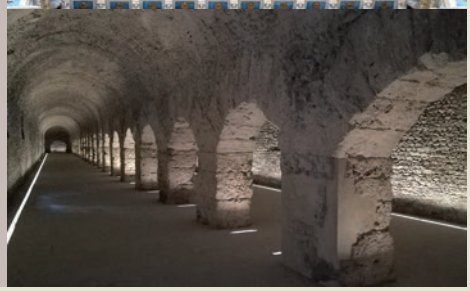

Dimanche 28 juin

Au Moyen Âge, la Vallée d'Aoste était un passage obligé vers les cols alpins. La collecte de péages était donc un instrument de pouvoir et une source de revenus. C'est ainsi que, au début du XI[e] siècle, fleurirent les premiers châteaux valdôtains, perchés sur des pitons dominant la vallée. Les siècles suivants verront évoluer l'aménagement des châteaux. L'architecture défensive s'accommodera au confort des hôtes. Le château d'Issogne et le château de Fénis, austère demeure aménagée pour la vie de cour, marquent l'évolution vers des palais seigneuriaux.

Visites guidées:

- Château d'Issogne

Belle illustration de la métamorphose du style gothique en style Renaissance.

- Le château de Fénis

Une ancienne forteresse qui est l'une des plus célèbres de la Vallée d'Aoste.

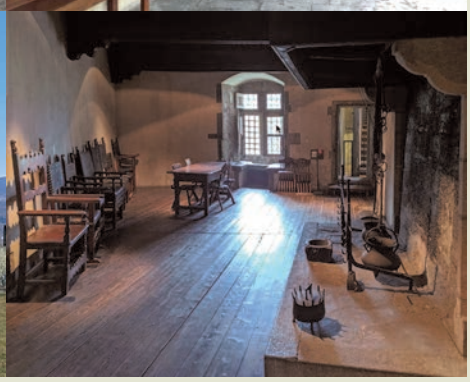

VOYAGES CULTURELS & VISITES GUIDÉES

3 OCTOBRE 2020

Excursion «De château en château»

Programme et inscription au moyen du bulletin encarté dans ce numéro

Château de Lenzbourg

Ce sont 100 ans d'histoire que l'on côtoie à chaque instant au château de Lenzbourg en Argovie, entre les villes d'Aarau et de Wohlen. Situé à 500 m d'altitude au sommet du Schlossberg, un éperon rocheux surplombant la ville de Lenzbourg, le château a subi de nombreuses transformations architecturales au cours des siècles. Ses multiples propriétaires en sont en partie la cause: les comtes de Lenzbourg à partir du XIe siècle, puis les Habsbourg, les baillis bernois, le poète allemand Frank Wedekind, avant de passer deux fois aux mains de familles américaines. Le canton d'Argovie en devient finalement propriétaire en 1956, ce qui lui permet d'ouvrir les portes du château à un public plus large et de faire ainsi le bonheur des férus d'histoire.

Le musée du château regorge d'œuvres d'art, de meubles, d'outils de travail, d'ustensiles de la vie de tous les jours ainsi que d'une vaste collection d'armes qui sont visibles dans l'exposition.

Château de Wildegg

Sur le Chestenberg au-dessus de la vallée de l'Aare se dresse le château de Wildegg, un imposant bâtiment érigé dans la première moitié du XIIIe siècle par les Habsbourg. A partir de 1483, l'histoire du château est intimement liée à celle d'une famille suisse: les Effinger, qui furent propriétaires de l'endroit pendant onze générations.

Le château de Wildegg doit son aspect actuel à Bernhard Effinger (1658-1725), bailli de Schenkenberg en son temps. Les intérieurs baroques, raffinés et très colorés, trouvent en effet leur origine chez cet homme qui combattit les Turcs à Vienne en 1683. Pour ceux que de telles aventures passionnent, un audioguide est disponible lors de la visite afin d'en apprendre plus sur l'histoire des membres de la famille. Enfin, dès 1912, le dernier héritier de la famille Effinger lègue le château de Wildegg à l'Etat, qui assure depuis, sa maintenance et son accès au public.

Le Clou rouge, une aventure qui continue !

Manifestation 2020 autour des «Paysages culturels»

Neuchâtel Jura Jura bernois
Gruyère-Veveyse Vaud
Genève Valais romand
LE CLOU ROUGE 2020

L'opération «Clou rouge» (Roter Nagel) a pris naissance lors d'un forum d'architecture à Rapperswil au début des années 2000. L'idée initiale consiste à planter symboliquement un vrai clou rouge en métal, mesurant 1m70, à proximité immédiate d'un édifice qui a été restauré de manière exemplaire ou fait l'objet d'une mise en valeur particulière. Ce Clou peut aussi saluer une initiative dans le domaine de l'aménagement du paysage et de l'urbanisme. Reprise par la section Valais romand entre 2013 et 2017, cette initiative a été relancée avec succès en 2018 par l'ensemble des sections romandes lors de l'Année européenne du patrimoine culturel.

En 2020, dans le cadre de l'Ecu d'or, les sections romandes de Patrimoine suisse ont décidé de s'unir à nouveau pour faire voyager ce Clou rouge autour de la thématique des paysages culturels. Il sera «planté» à neuf reprises sur l'ensemble du territoire romand, de Neuchâtel jusqu'en Valais, en passant par les Franches-Montagnes, La Neuveville, Charmey ou encore Genève. Allocutions, visites guidées et table ronde l'accompagneront tout au long de son parcours.

La section vaudoise organise deux arrêts, le premier dans le vignoble de Lavaux (22 août), le second dans la région de Romainmôtier (19 septembre).

Vous pourrez suivre le Clou Rouge sur www.leclourouge2020.ch. Vous trouverez sur ce site tous les détails concernant chaque arrêt.

A la découverte des villages et des vignobles de Lavaux

Difficile d'imaginer que Lavaux était autrefois entièrement boisé ! C'est au XIIe siècle que les moines cisterciens commencèrent à investir cette région en y plantant des vignes. Le paysage actuel est le fruit de plusieurs siècles d'efforts visant à perfectionner les techniques de la viticulture et la sécurisation du terrain, qui a été modelé en terrasses. Afin de laisser le plus d'espace possible aux vignes, les villages se sont construits de manière très ramassée. Dix promenades iront à la découverte de ces vignobles et villages si typiques de Lavaux, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2007.

Avec la collaboration de la commune de Rivaz et de Lavaux Patrimoine mondial. Avec le soutien des Fondations associées.

Date:	Samedi 22 août 2020, 10h-18h
Lieu:	Dix visites guidées thématiques à travers Lutry, Cully, Grandvaux, Riex, Epesses, Rivaz, St-Saphorin, Chardonne et leurs vignobles. Vernissage du Clou à 17h à Rivaz (pl. du Collège).
Détails:	www.leclourouge2020.ch et notre site www.patrimoinesuisse-vd.ch
Coût:	gratuit. Fr 10.- pour la visite avec le train des vignes.
Inscription:	info@patrimoinesuisse-vd.ch 021 944 15 20 (mardi et jeudi)

Autres événements :

Projection du film «Romainmôtier revisité» (17mn), de 10h à 17h. à la Grange de la Dîme.

Manifestation «Les 24 heures de lecture de Romainmôtier» (19-20 septembre) et sa foire aux livres. Gratuit.

Programme sur http://24heuresdelecture.ch/

Sites partenaires:

Via Francigena: www.viefrancigene.org

Les Chemins de Cluny en Suisse: viacluny.ch

Office du tourisme: www.romainmotier-tourisme.ch

Sur les chemins clunisiens: de Montcherand à Romainmôtier

Autour de l'an 1000, un important mouvement religieux rattaché à l'abbaye de Cluny (Bourgogne) ouvre en Europe des centaines de monastères dont plus d'une dizaine en Suisse. Ces derniers ont façonné en profondeur notre paysage culturel. Fondé au Ve siècle, le monastère de Romainmôtier, dont il subsiste la magnifique abbatiale et la Maison du Prieur, prospère sous l'influence clunisienne. A une dizaine de kilomètres de là, se dresse l'église de Montcherand, ancienne possession du prieuré clunisien de Payerne. Située sur le Chemin de St-Jacques et la Via Francigena, cette petite église possède des fresques du XIe siècle qui figurent parmi les plus anciennes de Suisse.

Avec la collaboration de la Fondation de Romainmôtier, la paroisse et la commune. Avec le soutien des Fondations associées.

Date: Samedi 19 septembre 2020, 9h30-18h

Lieu: Huit visites guidées à Montcherand et Romainmôtier, avec une marche sur la Via Francigena (env. 10 km).

Vernissage du Clou à 17h à Romainmôtier (place du Bourg)

Détails: www.leclourouge2020.ch et notre site www.patrimoinesuisse-vd.ch

Coût: gratuit.

Inscription: info@patrimoinesuisse-vd.ch 021 944 15 20 (mardi et jeudi)

PUBLICATION

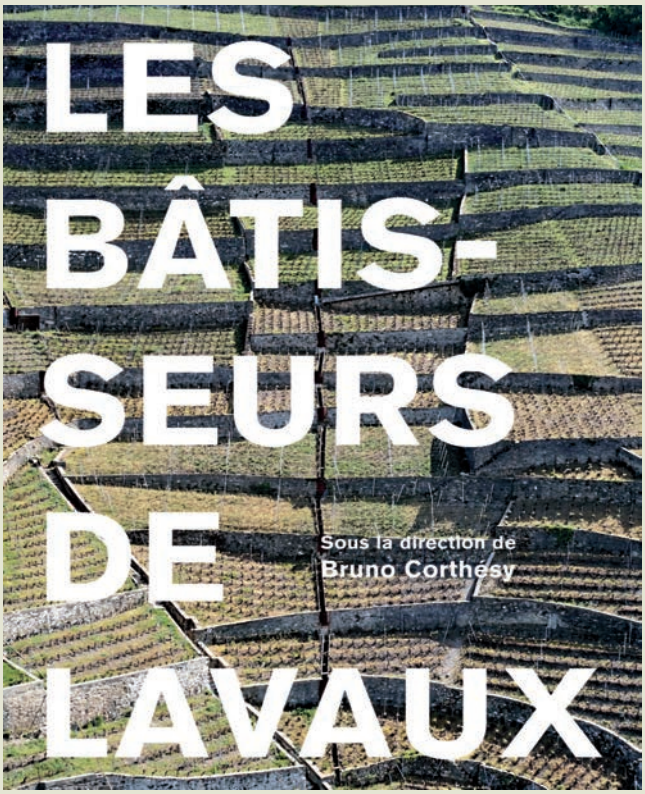

Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, la région de Lavaux se distingue tant par son aménagement en terrasses et sa topographie extraordinaire que par les objets architecturaux anciens ou modernes, prestigieux ou modestes, qui contribuent à sa configuration exceptionnelle. Les nombreux villages, églises, châteaux, maisons vigneronnes, murs, escaliers, capites ou villas modernistes qu'elle abrite sont autant de témoignages d'un savoir-faire, de formes et d'un mode de vie spécifiques. Bien que de réputation internationale, Lavaux n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une étude approfondie de son patrimoine architectural et bâti. C'est afin de combler cette lacune que cet ouvrage a été conçu.

Rédigé par les meilleurs spécialistes de chaque époque et de chaque domaine, abondamment illustré de documents historiques et de photographies actuelles, il présente de façon chronologique l'évolution de ce panorama unique et s'attache à tous ceux qui, illustres ou méconnus, ont participé à son édification, de la Préhistoire à nos jours: évêques, moines, princes et patriciens, architectes, peintres, artisans, vignerons, ingénieurs et sauveurs du patrimoine. Connaître un patrimoine permet de le préserver. Si Lavaux est aujourd'hui protégé, rien ne présage qu'il en sera toujours ainsi. C'est donc également à la prise de conscience de la valeur de ce territoire et à la nécessité de sa sauvegarde que souhaite inviter ce livre.

Bruno Corthésy (dir.), *Les bâtisseurs de Lavaux,* PPUR, 2019, 211 pages, Fr 50.-

URBANISME LAUSANNOIS

Démarche participative

Quel visage pour votre quartier en 2030 ?

C'est avec la population que la Ville de Lausanne souhaite élaborer son nouveau Plan d'affectation communal (PACom). La Municipalité a mis en place une grande démarche participative en organisant de nombreuses balades et soirées d'information de mai à septembre 2020. Votre expérience sera utile à la révision du PACom, qui a notamment pour objectif la protection du patrimoine.

Outil d'urbanisme obligatoire pour chaque commune, le PACom fixe les règles de construction et d'utilisation du sol. Il permet en particulier d'agir sur les thèmes suivants: le patrimoine bâti, l'urbanisation, les espaces verts, la vie de quartier et la mobilité.

Informations détaillées et sondage en ligne:
www.lausanne.ch/2030

Publication «Riponne\Tunnel. Lausanne entre deux places»

Lausanne abrite en son centre deux places parfois mal aimées de ses citoyens, la Riponne et la place du Tunnel. Les autorités ont mis en marche leur réaménagement.

Cet ouvrage reprend et prolonge l'exposition qui s'est tenue au printemps 2019, comme support aux réflexions des habitants, des autorités et d'experts sur l'avenir de ce quartier emblématique de la capitale vaudoise. Il retrace en images deux siècles de développement urbain dans ces secteurs, avec notamment un grand nombre de projets demeurés dans les tiroirs.

On y apprendra par exemple qu'en 1723, la Riponne n'existait pas. La Louve coulait à ciel ouvert dans une vallée verdoyante avant de traverser la ville ancienne. D'hier à aujourd'hui, la place a bien changé: comblements, démolitions et constructions ont fait d'elle la plus grande place de Lausanne et l'ont vouée tantôt au marché, au parcage ou à la déambulation. Le Tunnel, quant à lui, a été percé en 1855, permettant de dompter le relief tourmenté de la ville. Le quartier a notamment abrité autrefois un marché au bois et une foire au bétail.

Ouvrage de Martine Jaquet, aux Editions Favre, 2019, 144 p., Fr 25.-